



SIRMOTOM

Réf. YJ/AZ/DV – n°2025/12-02

Montereau, le 1^{er} décembre 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une réunion du "**CONSEIL SYNDICAL**" aura lieu le :

MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES 30
22 rue de la Grande Haie – Zone Industrielle – 77130 Montereau

L'ordre du jour sera le suivant :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 17 décembre 2025 ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Installation d'un nouveau représentant pour la Communauté de Communes Brie Nangissienne ;
- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2025 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

FINANCES

- Autorisation donnée au Président à demander une avance sur les contributions des Communautés de Communes ;
- Autorisation donnée au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 ;
- Admission en non-valeur de créances irrecoverables ;

FONCTION PUBLIQUE

- Présentation du Rapport Social Unique 2024 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim territorial du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant sur la mise en place d'une mutualisation du service de médecine professionnelle entre la Communauté de Communes du Pays de Montereau et le SIRMOTOM ;



➤ Affaires et questions diverses.

Comptant vivement sur votre présence, et vous en remerciant à l'avance.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Ancien Ministre
Yves JEGO

